

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS111

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« Ils »

les mots :

« Le projet médical et le projet de soins infirmiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.